

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Roxanne Ducharme**

<https://www.cadre21.org/membres/1a4bb8a2c476e120ff4d86c1>

Date d'obtention : 2026-05-28 14:19:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je résumerais les étapes de la méthode Sexto comme une démarche qui permet d'analyser la situation de façon réfléchie avant d'intervenir trop rapidement. D'abord, il faut accueillir et rassurer le jeune qui dénonce la situation ainsi que la victime. Ensuite, l'intervenant évalue la situation en explorant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue du partage. Par la suite, il est important de vérifier les informations auprès de toutes les personnes impliquées afin d'obtenir une compréhension plus juste et complète de la situation. Finalement, l'analyse permet de déterminer s'il s'agit davantage d'un geste impulsif ou malveillant afin d'adapter les démarches et les interventions à privilégier, puisque les pratiques recommandées ne sont pas les mêmes dans chaque contexte. Cette approche vise à réduire les délais de prise en charge, à faire cesser la diffusion du contenu le plus rapidement possible et s'assurer que les interventions demeurent adéquates pour ne pas nuire au processus judiciaire s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des mises en situation, c'est surtout qu'il faut beaucoup de nuance dans l'analyse et éviter les réactions automatiques. Les situations peuvent sembler pratiquement semblables au départ, mais les intentions, le contexte, le niveau de diffusion et les conséquences varient beaucoup d'un cas à l'autre. J'ai aussi retenu qu'il est important de prendre le temps d'intervenir même lorsqu'il ne s'agit pas nécessairement de pornographie juvénile, comme dans la situation où la jeune avait partagé des photos d'elle en costume de bain et prendre le temps de rencontrer tout le monde quand même. Le lien de confiance avec les jeunes est essentiel afin d'obtenir des informations justes et de bien les accompagner par la suite. Par exemple, le fait que la jeune se sente écoutée et non jugée a permis qu'elle revienne voir l'intervenant pour dévoiler d'autres éléments importants (avec garçon majeur) et qu'une intervention supplémentaire était nécessaire. Les mises en situation montrent bien que le rôle de l'école est d'abord de protéger, soutenir et encadrer les jeunes, sans prendre la place du travail policier. Mais que lorsqu'il y a absence de collaboration des personnes concernées, présence de malveillance ou encore une situation qui dépasse le cadre scolaire, il devient important de faire appel aux services policiers afin d'assurer une prise en charge adéquate.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle où il faut confisquer l'appareil d'un jeune, même si je comprends bien que cette mesure vise à arrêter rapidement la diffusion du contenu et à préserver les éléments importants de la situation, je trouve que la réaction possible du jeune peut rendre l'intervention plus complexe. Certains jeunes peuvent se sentir accusés, paniqués ou devenir moins collaboratifs, ce qui peut avoir un impact sur le lien de confiance. Toutefois, je comprends bien que lorsqu'un jeune refuse de collaborer et de nous le remettre ce sont les services policiers qui prennent le relais afin d'assurer la suite des démarches. Je trouve aussi que les situations impliquant plusieurs écoles sont plus complexes afin d'assurer des interventions cohérentes entre les différents milieux. Il faut être capable de bien communiquer avec les autres intervenants tout en respectant la confidentialité et les limites du rôle de chacun.